



CC Coeur Sud Oise (Siren : 200023695)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

| | |
|--------------------|-----------------------------|
| Nature juridique | Communauté de communes (CC) |
| Commune siège | Ognon |
| Arrondissement | Senlis |
| Département | Oise |
| Interdépartemental | non |

Date de création

| | |
|------------------|------------|
| Date de création | 30/12/2009 |
| Date d'effet | 01/01/2010 |

Organe délibérant

| | |
|--------------------------------|--------------------|
| Mode de répartition des sièges | Accord local |
| Nom du président | M. Alain BATTAGLIA |

Coordonnées du siège

| | |
|--------------------------------|--------------------------|
| Complément d'adresse du siège | Mairie |
| Numéro et libellé dans la voie | 1 Place de l'Eglise |
| Distribution spéciale | |
| Code postal - Ville | 60810 OGNON |
| Téléphone | 03 44 54 44 88 |
| Fax | 03 44 54 44 88 |
| Courriel | mairie.ognon@wanadoo.fr) |
| Site internet | |

Profil financier

| | |
|---|--|
| Mode de financement | Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes |
| Bonification de la DGF | non |
| Dotation de solidarité communautaire (DSC) | non |
| Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) | non |
| Autre taxe | non |
| Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) | non |
| Autre redevance | non |

Population

| | |
|-----------------------------|-------|
| Population totale regroupée | 5 832 |
| Densité moyenne | 40,37 |

Périmètre

Nombre total de communes membres : 13

| Dept | Commune (N° SIREN) | Population |
|------|-------------------------------------|------------|
| 60 | Barbery (216000448) | 579 |
| 60 | Borest (216000877) | 348 |
| 60 | Brasseuse (216001008) | 85 |
| 60 | Fontaine-Chaalis (216002394) | 389 |
| 60 | Montépilloy (216004119) | 168 |
| 60 | Mont-l'Evêque (216004168) | 423 |
| 60 | Montlognon (216004176) | 206 |
| 60 | Ognon (216004697) | 150 |
| 60 | Pontarmé (216004994) | 860 |
| 60 | Raray (216005199) | 163 |
| 60 | Rully (216005546) | 769 |
| 60 | Thiers-sur-Thève (216006221) | 1 090 |
| 60 | Villers-Saint-Frambourg (216006734) | 602 |

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 21

| Compétences exercées par le groupement |
|--|
| Environnement et cadre de vie |
| - Assainissement non collectif <i>Service public d'assainissement non collectif</i> |
| - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte des ordures ménagères</i> |
| - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>traitement des ordures ménagères</i> |
| - Autres actions environnementales <i>contribution à l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion de l'eau</i> |
| Sanitaires et social |
| - Action sociale <i>Services à la personne : gestion des services existants et création et gestion de nouveaux services Petite enfance : crèches, haltes-garderies et réseau d'assistance maternelle - gestion des services existants et création et gestion de nouveaux services</i> |
| Développement et aménagement économique |
| - Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique |

Etude, création, aménagement, gestion et entretien des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques d'intérêt communautaire (IC nouvelles zones d'activités de plus de 10 000 m²)

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire

Etude, création, aménagement, gestion et entretien des zones d'activités portuaires et aéroportuaires d'intérêt communautaire (sont d'intérêt communautaire les nouvelles zones d'activités de plus de 10 000 m²)

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

construction, gestion et entretien des équipements culturels d'intérêt communautaire : équipement répondant au moins à deux des trois critères suivants 1) - équipement culturel et de loisirs nouveau sur le territoire communautaire d'une capacité de 350 places ; 2) - équipement animé par une ou plusieurs associations ayant leur siège social sur la communauté de communes et dont les adhérents sont au minimum au nombre de 150 et sont issus d'au moins 60% des communes membres ; 3) - équipement renforçant l'attractivité du territoire et pouvant accueillir au moins 3 types de pratiques culturelles différentes (exemple : théâtre, concert, projections vidéographiques ou cinématographiques, expositions)

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

construction, entretien et fonctionnement des équipements sportifs nouveaux : équipements qui répondent aux critères suivants : nouvel équipement, équipement animé par un club sportif -clubs associatifs dont les adhérents sont au minimum au nombre de 150, dont les adhérents sont issus d'au moins 60% des communes membres, qui ont leur siège social sur le territoire de la communauté de communes, dont le cofinancement des équipements est ou a été effectué par au moins deux organismes publics et qui organisent des activités éducatives et de formation destinées aux enfants et à la jeunesse-. Tout nouvel équipement correspondant aux critères devra être validé par le conseil communautaire. Extension, rénovation, aménagement de l'équipement sportif existant répondant aux critères : tennis club de Rully

- Activités péri-scolaires

Equipements périscolaires et services qu'ils accueillent : gestion des équipements et services existants, création et gestion des équipements et services nouveaux Participation au contrat éducatif local ou tout autre procédé conventionnel visant à mettre en oeuvre un projet éducatif conçu par les différents partenaires concernés par l'éducation des enfants

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Elaboration, suivi, modification et révision du schéma de cohérence territoriale, par adhésion à un syndicat compétent en la matière, en liaison et en cohérence avec la charte du PNR.

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Création de zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire (sont IC la création et la gestion des ZAC de plus de 10 000 m²)

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création, aménagement et entretien des voies nouvelles d'intérêt communautaire Aménagement et entretien des voies existantes reconnues d'intérêt communautaire (sont IC les voies nouvelles nécessaires pour accéder aux ZAC, aux ZAE et aux équipements sportifs et culturels créés par la CC)

Développement touristique

- Tourisme

Etudes et actions visant à développer et promouvoir une offre touristique communautaire à l'échelle du territoire, notamment dans le cadre d'un partenariat avec la PNR

Infrastructures

- Pistes cyclables

Création, aménagement et gestion des réseaux cyclables (hors dépendance de la voirie) d'intérêt communautaire (sont IC nouveaux réseaux couvrant ou traversant plus de 3 communes de la CC en continu)

| |
|--|
| Autres |
| - Préfiguration et fonctionnement des Pays <i>Adhésion et participation au Pays</i> |
| - Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...) <i>l'étude, la coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit sur le territoire de la communauté de communes. L'étude de l'établissement des réseaux de communications électroniques inclut l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif à ces réseaux ; le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales qui inclut notamment l'établissement, la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques, ainsi que toutes les opérations qui y sont liées et la fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée ; l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatives aux autres informations en matière d'aménagement du territoire ; le développement de l'usage et la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à l'administration électronique (e-services, etc.) en faveur tant de ses membres que des administrés.</i> |
| - Autres <i>Création, aménagement et gestion des réseaux verts (chemins pédestres et de randonnées, berges de rivière) - sont reconnus IC la création, l'aménagement et la gestion de nouveaux réseaux verts couvrant ou traversant plus de trois communes de la CC en continu -. Participation à des procédés conventionnels visant à mettre en oeuvre des projets en faveur des jeunes et de la formation des adultes.</i> |
| Production, distribution d'énergie |
| - Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) |

Adhésion à des groupements

| Dept | Groupement (N° SIREN) | Nature jur. | Population |
|------|---|-------------|------------|
| 60 | Syndicat mixte de la Vallée de l'Oise pour le transport et traitement des déchets ménagers et assimilés (256005059) | SM fermé | 496 889 |

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)